



ECOLE DES AVOCATS DE MARTINIQUE

Centre Régional de Formation Professionnelle Continue des Avocats

Le mot de la Présidente de l'EDA

Me Margaret TANGER

L'ARBITRAGE OHADAC : UNE OPPORTUNITE PROFESSIONNELLE À SAISIR... !

Mes chers Confrères,

Depuis plusieurs années, des efforts considérables sont faits pour harmoniser les législations des pays émergents du Continent africain (OHADA), mais aussi des Etats de la Caraïbe (OHADAC) en droit des contrats, droit commercial, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, commerce, finance et fiscalité internationaux...etc..

Des procédures d'arbitrage et des MARD ont été développées pour faciliter les règlements des conflits entre les différents acteurs et partenaires qui évoluent dans ces espaces.

Ainsi l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) s'est dotée d'organes d'appui dont la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA), dotée d'un Centre Régional d'arbitrage dont les sentences bénéficient de l'exequatur dans les dix-sept (17) pays de l'espace OHADA.

De nombreux avocats d'Afrique, de France et d'Europe, désireux de prendre le train en marche, se pressent dans les formations qui sont organisées régulièrement.

En France, les 22 et 23 juin 2017, se tiendront à Bordeaux les 6ièmes Journées OHADA sur le thème, « L'OHADA face aux nouveaux défis économiques de l'Afrique ».

Du 3 au 6 juillet 2017, c'est le Centre médiation et d'arbitrage de la CCI de Paris (CMAP) qui organise 4 journées de formation sur les différentes pratiques des MARD en Afrique.

Du 10 au 14 juillet 2017 à Paris, Perspective-SOFRECO organise en partenariat avec la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA-OHADA), 4 journées de formation.

Dans la Caraïbe, notre voisine, la Guadeloupe, s'est très tôt inscrite dans cette démarche, prenant ainsi le leadership de l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires dans la Caraïbe (O.H.A.D.A.C.).

Cette dynamique a débouché sur l'élaboration de plusieurs projets de textes uniformes :

- Un avant-projet de Règlement OHADAC d'Arbitrage et de Conciliation et la création d'un centre d'arbitrage et de médiation intra-caribéen dont le siège se situera en Guadeloupe,
- Un avant-projet des Principes OHADAC relatif aux contrats du commerce international, immédiatement utilisable dans les rapports commerciaux internationaux et intra-caribéens,
- Un avant-projet de Loi modèle OHADAC relative au droit international privé, et un autre sur les Sociétés Commerciales.

A terme, le programme devrait aussi déboucher sur l'adoption d'actes uniformes dans des domaines tels que le droit du recouvrement des créances et les voies d'exécution, le droit commercial général, le droit des transports, le droit du travail, etc ...

C'est dire... l'opportunité qui s'offre ainsi aux praticiens du droit, juristes d'entreprises et de collectivités.... !